



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2016**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne, METAY Marie-Andrée.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, PONS Eve, PUPAT Gishlène, Marie-Andrée METAY, Anne MOLLY-MITTON et Brigitte GUEDENET. Mme METAY donne pouvoir à M GUILLOT.
M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0021 MAPA Aménagement traversée du village
choix de l'entreprise

M le Maire rappelle au Conseil la procédure en cours concernant le MAPA Aménagement de la traversée du Village.

Il indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 février 2016, et donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues après renégociation, établi par le cabinet Alp Etudes.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

RETIENT la proposition du Groupement EIFFAGE/MARCHAND
Pour la somme de 235 168.99 E H.T.

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents afférents au MAPA Aménagement de la traversée du village.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 mars 2016

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2016**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne, METAY Marie-Andrée.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, PONS Eve, PUPAT Gishlène, Marie-Andrée METAY, Anne MOLLY-MITTON et Brigitte GUEDENET. Mme METAY donne pouvoir à M GUILLOT.

M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0022 Emprunt Désignation de l'organisme de prêt
et validation de la proposition de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 3 mars 2016,

CONSIDERANT la décision du Conseil Municipal de réaliser le projet « Aménagement de la traversée du Village CD 519 »,

Il est nécessaire de recourir à un emprunt à hauteur de : 120 000 €

M le Maire expose au Conseil Municipal les conditions financières qu'il a obtenues auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST pour financer cet investissement :

Montant 120 000 euros

Durée 10 échéances annuelles constantes, avec première échéance annuelle rapprochée

Taux Fixe 0.92 %

Frais de dossier 120 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les conditions de financement proposées par le Crédit Agricole Centre Est telles qu'énoncées ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 mars 2016

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2016**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne, METAY Marie-Andrée.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, PONS Eve, PUPAT Gishlène, Marie-Andrée METAY, Anne MOLLY-MITTON et Brigitte GUEDENET. Mme METAY donne pouvoir à M GUILLOT.

M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0023 droit de préemption urbain

M BECT, Maire, fait part au Conseil de la possibilité de faire valoir son droit de préemption sur la propriété MISTRAL / COUINEAU sise 25 route de Marcollin, cadastrée AK 360.

**Le Conseil après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas préempter.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 16 mars 2016
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2016**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne, METAY Marie-Andrée.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, PONS Eve, PUPAT Gishlène, Marie-Andrée METAY, Anne MOLLY-MITTON et Brigitte GUEDENET. Mme METAY donne pouvoir à M GUILLOT.

M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0024 validation éclairage public la Galinière

DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AU SEDI
POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Luc BERNIER, adjoint délégué au SEDI, informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2016.

Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public au Lotissement la Galinière.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide.

Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Monsieur BERNIER sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux d'éclairage public au Lotissement la Galinière, dont le montant estimatif s'élève à 5 630 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

DEMANDE que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 16 mars 2016
Le Maire, Gérard BECT

